

Bulletin n°10

ARCTIQUE

LA FRANCE FACE AU TOURNANT SÉCURITAIRE DU GRAND NORD

JANVIER 2026

POLAR WATCH

Veille et prospective sur les zones polaires



POLAR WATCH

RÉDACTEUR EN CHEF : Laurent Mayet

COMITÉ ÉDITORIAL : Neil Hamilton (Australie), Marie-Noëlle Houssais.

COMITÉ D'EXPERTS : Paul Berkman (États-Unis), Marc Élément, Patrick Hébrard, Alan Hemmings (Australie), Timo Koivurova (Finlande), Volker Rachold (Allemagne), David Renault (France), Ricardo Roura (Pays-Bas), Yan Ropert-Coudert, Serge Segura.

RÉVISION : Pascal-Raphaël Ambrogi

GRAPHISME ET MAQUETTE : Stéphane Hergueta, Pacha cartographie

PUBLIÉ PAR : le Cercle Polaire – janvier 2026

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Laurent Mayet

CRÉDIT DE COUVERTURE : Kevin Auger/Marine Nationale/Défense

IMPRIMEUR : Abon'Copies

Le choix des titres, légendes et notes de bas de page est la responsabilité de l'Éditeur

Tous droits réservés

Avec le parrainage de S.A.S. le Prince Albert II de Monaco

Partenaires institutionnels



Partenaires opérationnels



La stratégie de défense de la France dans le Grand Nord sous tension

Face à la reconfiguration stratégique de l'Arctique, la France adopte une approche pragmatique et non escalatoire visant la stabilité de la région, la liberté d'action et l'adaptation capacitaire en conditions extrêmes.

La France s'intéresse à la région Arctique en raison de ses intérêts stratégiques et de ses responsabilités internationales, mais aussi dans la continuité d'une longue tradition de recherche scientifique en milieu polaire. Après la fin de la guerre froide, l'Arctique circumpolaire a connu un régime de coopération régionale centrée sur le développement économique et les enjeux environnementaux. Cette région et plus particulièrement, la partie de l'Arctique située à la périphérie de l'Europe (Fig. 1), connaît désormais une reconfiguration sécuritaire rapide : remilitarisation russe centrée sur la sanctuarisation du *bastion* arctique (« point fort d'une ligne de défense ») et présence croissante et à *double usage* (« usage tant civil que militaire ») de la Chine.



Figure 1 : La zone d'intérêt prioritaire (ZIP) pour la France en Arctique (en rouge gras) est la partie de l'Arctique située à la périphérie de l'Europe dans laquelle la France entend préserver son influence et sa liberté d'action. La ZIP concerne les intérêts des Alliés européens de la France et ceux de l'Otan. De fait, elle recoupe assez fortement, le concept norvégien de *Grand Nord*. Source : Stratégie de défense pour l'Arctique, ministère des Armées, juillet 2025/US Arctic Research Commission.

« Sur le plan opérationnel, la France privilie^ge une présence ciblée et crédible dans le Grand Nord plutôt qu'une présence permanente »

La reconfiguration stratégique de l'Arctique est marquée par un retour de la logique de puissance et la mise à mal de l'*exceptionnalisme arctique* - « Pôle Nord, pôle de paix », selon la formule lancée par le président Gorbatchev dans son discours de Mourmansk en 1987. La guerre d'agression de l'Ukraine par la Russie, le renforcement de ses dispositifs militaires et la présence croissante de la Chine conduisent la France et l'Europe à renforcer leur sécurité.

Il y a d'abord l'ambition russe de sanctuariser le bastion arctique. Pendant la Seconde Guerre mondiale, de l'été 1941 à mai 1945, l'URSS fut ravitaillée par les convois alliés à Mourmansk. Après la capitulation allemande, l'URSS imposa le communisme aux pays d'Europe de l'Est et récupéra des sous-marins dans les chantiers allemands. Face à ces avancées, l'Occident créa l'Otan en 1949. La Baltique et la mer Noire étant sous contrôle de l'Otan, les principales forces navales soviétiques s'installèrent en Arctique et sur la côte Pacifique. Pendant cette période, les sous-marins américains et soviétiques patrouillaient dans l'Arctique en se marquant réciproquement (« montrer à l'adversaire qu'on le surveille »). À la fin de l'URSS, Mourmansk comptait 48 navires et 220 sous-marins. La fin de la guerre froide modifia la situation stratégique. En 1987, Gorbatchev appela à la création d'une zone de paix, de coopération et de désarmement, dynamique qui s'est traduite par l'arrêt des essais nucléaires, la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la création, en 1996, du conseil de l'Arctique, un *forum de haut niveau* centré sur « le développement durable et la protection de l'environnement dans l'Arctique » (art. 1.a, déclaration d'Ottawa, 1996). Cette phase de relative démilitarisation ne remit toutefois jamais en cause l'importance stratégique de l'Arctique russe pour Moscou.

L'arrivée au pouvoir de Vladimir Poutine en 2000 s'inscrit dans une logique de restauration de la puissance russe. Dès le début des années 2000, la Russie renforça ses capacités de défense dans l'Arctique, réactiva de nombreuses bases militaires, modernisa sa flotte de sous-marins nucléaires et développa des systèmes de déni d'accès destinés à protéger les couloirs de navigation arctiques. Parallèlement, Moscou formula des revendications juridiques sur l'extension de son plateau continental, notamment sur les dorsales de Lomonossov et de Mendeleïev, traduisant une stratégie globale mêlant droit, économie et puissance militaire. Le 10 février 2007, à Munich, Vladimir Poutine prononça un discours sévère que des auditeurs ont pu considérer comme une menace : « Il est évident, je pense, que l'élargissement de l'Otan n'a rien à voir avec la modernisation de l'alliance, ni avec la sécurité en Europe. Au contraire, c'est un facteur représentant une provocation sérieuse et abaissant le niveau de la confiance mutuelle. Nous sommes légitimement en droit de demander ouvertement contre qui cet élargissement est

opéré. » Une stratégie de l'Arctique a été publiée en 2008 (*Fondements de la politique de la Fédération de Russie en Arctique à l'horizon 2020 et au-delà*), complétée en 2013 par *la stratégie de développement de la zone arctique de la Fédération de Russie et de garantie de la sécurité nationale pour la période allant jusqu'à 2020*. Les priorités allaient du développement économique à la sécurité militaire et à la protection des frontières. Le réchauffement climatique permettait d'accroître la période navigable et d'exporter le gaz naturel liquéfié par voie maritime. La Russie renforça sa flotte de sous-marins, de frégates et de destroyers pour contrôler le trafic et sécuriser sa zone arctique - qui représente 53% du littoral de la région circumpolaire-Nord. Les crises successives avec l'Occident, à commencer par l'annexion de la Crimée en 2014, ont accéléré cette dynamique. La Russie a alors intensifié ses manœuvres militaires en mer de Barents et renforcé la remilitarisation de ses bases arctiques, suscitant de vives inquiétudes parmi les États riverains, en particulier la Norvège.

La publication de la *Stratégie arctique russe à l'horizon 2035* en 2020, puis de la *Doctrine maritime de la Fédération de Russie* signée par le président Poutine le 31 juillet 2022, a confirmé cette orientation : l'Arctique y est présenté comme un espace clé de la sécurité nationale russe, tandis que les États-Unis et l'Otan y sont désignés comme des menaces majeures. L'attaque de l'Ukraine en 2022 a eu lieu alors que la Russie présidait le conseil de l'Arctique. Les sept autres nations du conseil de l'Arctique ont annoncé qu'ils interrompaient leur participation aux réunions du Conseil et la Finlande et la Suède ont décidé de rejoindre l'Otan.

La Chine est devenue une puissance polaire. Elle s'est d'abord intéressée à l'Antarctique, mais sa présence en Arctique s'est accélérée ces dernières années, portée par le réchauffement climatique et la fonte des glaces. La recherche scientifique a été la première porte d'entrée de la Chine en Arctique. Cette présence s'est structurée dès le début des années 2010, à travers la signature en 2010 d'un accord de coopération avec la Russie portant sur le transport d'hydrocarbures, marquant l'entrée de Pékin dans les dynamiques énergétiques et logistiques du Grand Nord. L'obtention du statut d'observateur au conseil de l'Arctique en 2013 a constitué une étape décisive, permettant à la Chine de légitimer sa présence diplomatique et scientifique dans la région. La Chine a dévoilé ses objectifs dans son Livre Blanc sur l'Arctique, publié en 2018 : comprendre, protéger, développer et participer à la gouvernance. Pékin entendait participer au développement économique et social de la région et inscrivit l'Arctique dans les Routes polaires de la Soie. Pour la Chine, l'Arctique fait partie des « biens communs de l'humanité ». À ce titre, elle demanda à être reconnue comme l'un des acteurs en

appliquant les principes suivants : respect, coopération, intérêt partagé, résultat gagnant-gagnant et durabilité.

L'ancrage chinois en Arctique repose principalement sur une stratégie d'influence graduelle combinant investissements économiques, coopération scientifique et développement d'infrastructures critiques. Pékin a ainsi investi dans plusieurs infrastructures portuaires russes et s'est progressivement implanté dans d'autres pays arctiques (Islande, Norvège, Suède ou Finlande), dans une logique de sécurisation des chaînes d'approvisionnement, de diversification des routes commerciales et de collecte de données stratégiques. Cette présence croissante suscite une méfiance persistante de la part de la Russie, soucieuse de préserver son influence et son contrôle sur l'espace arctique. Toutefois, la guerre en Ukraine a contraint la Russie à approfondir sa coopération avec la Chine, faisant de Pékin un partenaire devenu incontournable, bien que structurellement ambigu.

Encadré 1 : Le passage GIUK

Le passage GIUK (*Greenland-Iceland-United Kingdom*) est une zone de l'océan Atlantique Nord qui constitue un passage crucial pour les navires circulant entre l'océan Atlantique et l'Arctique, ainsi qu'entre l'Amérique du Nord et l'Europe. Le contrôle de cette voie de transit stratégique permet à l'OTAN de surveiller et de réguler le trafic maritime, garantissant ainsi que les voies maritimes essentielles restent ouvertes et sûres, et de détecter et dissuader d'éventuelles menaces sous-marines et souterraines, notamment les menaces hybrides russes de plus en plus fréquentes. En cas de conflit, ce passage faciliterait le déploiement rapide des forces de l'Otan à travers l'Atlantique. *Source : European Parliament Research Service, PE 769.527, March 2025.*



La coopération sino-russe s'étend également au domaine scientifique et spatial. Au Svalbard, la Russie a créé un centre de recherche international en partenariat avec l'institut polaire chinois où seront associés des chercheurs des BRICS. Les deux pays ont aussi décidé de renforcer leur coopération dans l'ensemble des activités spatiales, notamment en matière d'observation, de communication et de navigation, domaines essentiels aux opérations en hautes latitudes. Ces activités, officiellement civiles, ont un double usage destiné à alimenter des capacités militaires, en particulier pour la surveillance, la navigation sous-glace et la connaissance des fonds marins. Si la présence militaire chinoise en Arctique demeure limitée, les capacités acquises appellent à une vigilance accrue de la part des États européens et euro-atlantiques.

La dégradation rapide de l'environnement de sécurité en Arctique s'accompagne d'un climat de défiance entre les principales puissances. Le renforcement défensif des pays de l'Otan est perçu par la Russie comme une menace directe, tandis que les actions hybrides menées par Moscou à l'encontre des États européens — sabotages, brouillages, pressions informationnelles — sont considérées par les Alliés comme des provocations nécessitant une réponse collective et coordonnée. Dans ce contexte, plusieurs responsables militaires alliés estiment que la Russie pourrait recentrer une partie significative de ses efforts stratégiques sur le Grand Nord à l'issue du conflit en Ukraine. Le renforcement progressif de la composante nucléaire navale russe et l'intensification des activités sous-marines en Atlantique Nord ont conduit plusieurs États alliés à réinvestir le champ de la surveillance et de la lutte anti-sous-marine. Le Royaume-Uni et la Norvège ont ainsi engagé une coopération visant à déployer un réseau d'hydrophones et à renforcer les capacités de détection et de suivi des sous-marins dans l'espace compris entre la Grande-Bretagne, l'Islande et le Groenland, réactivant la centralité stratégique du *passage GIUK* (encadré 1).

Face à cette évolution, l'Otan a assumé un rôle plus affirmé dans le Grand Nord afin de renforcer la défense des pays arctiques, membres de l'Alliance atlantique, et de contenir les déploiements russes. Longtemps prudente, l'Alliance a clarifié sa posture à l'automne 2024, lorsque le président de son comité militaire a explicitement affirmé que l'Otan défendrait les intérêts de ses membres dans la région. Cette inflexion s'est traduite par le renforcement de la surveillance, l'adaptation des exercices aux conditions arctiques et le lancement de projets structurants, tels que NORTHLINK, destiné à améliorer la résilience et le débit des communications satellitaires en hautes latitudes. L'adhésion de la Finlande et de la Suède à l'Otan a modifié la géographie stratégique du Grand Nord. Lors du sommet de La Haye en juin 2025, la France a annoncé sa participation à la *Forward Land Force* déployée en Finlande, aux côtés de cinq autres pays, sous commandement suédois. Cette contribution s'inscrit dans une logique de solidarité alliée et de dissuasion crédible, tout en préservant la liberté d'appréciation et d'action nationale.

Parallèlement, l'Union européenne a été confrontée à la nécessité de réévaluer sa politique arctique. La stratégie publiée en 2021, prioritairement orientée vers les enjeux environnementaux, de santé publique et de bien-être des populations du Grand Nord, reposait sur une logique de coopération incluant la Russie, la Norvège et l'Islande. Si cette approche a permis de structurer l'organisation de la protection civile et l'anticipation des catastrophes — notamment avec l'appui de Copernicus et Galileo — elle s'est montrée

inadaptée face aux menaces et à la militarisation accélérée de la Russie. Cette prise de conscience s'est traduite par le rapport adopté par le Parlement européen en novembre 2025 intitulé *Stratégie et coopération de l'Union dans l'Arctique*. Celui-ci souligne que l'Arctique est désormais un théâtre de compétition géopolitique et militaire, affecté à la fois par le renforcement des capacités russes et par l'influence économique et technologique croissante de la Chine à travers les Routes polaires de la Soie. Le Parlement souligne l'urgence d'une stratégie européenne robuste, axée sur la sécurité, afin de protéger les infrastructures critiques — en particulier les câbles et pipelines sous-marins — et d'une coordination renforcée avec les États membres et les alliés de l'Otan, tout en restant ancrée dans le droit international et le développement durable. Le Parlement souligne également l'évolution de la dynamique politique vers une intégration européenne plus poussée dans l'Arctique. L'Islande, la Norvège et le Groenland se disent prêts à rejoindre l'UE.

Face à cette compétition géopolitique et militaire dans l'Arctique, quelle peut-être l'action de la France ? Dès 1963, la France a été la première nation à installer au Svalbard une base de recherche qu'elle partage depuis avec l'Allemagne dans le village de Ny-Ålesund. La recherche polaire française est reconnue pour son excellence dans plusieurs domaines et l'ancien Premier ministre français Michel Rocard, ambassadeur des pôles de 2009 à 2016, a contribué à faire entendre la voix de la France au sein du conseil de l'Arctique et a inscrit la conjoncture arctique parmi les priorités diplomatiques des Affaires étrangères. Cette présence française se justifiait, en cas de crise en Arctique, par son appartenance à l'Otan, à l'UE, au Conseil de Sécurité de l'ONU et en tant que puissance nucléaire. En 2016, la *Feuille de route nationale sur l'Arctique*, premier document de stratégie polaire de la France, tirait le constat que « à ce stade, les principaux enjeux de la zone Arctique pour la France sont de nature essentiellement économique, sécuritaire et environnementale, davantage que d'ordre militaire et de défense » et qu'il convenait « de développer et d'entretenir l'aptitude des forces françaises à opérer dans la zone Arctique. » La *Revue stratégique* de 2017 identifiait déjà l'Arctique comme un espace susceptible de devenir un théâtre de confrontation. La guerre en Ukraine et la remilitarisation accélérée de l'Arctique ont confirmé cette analyse, avec pour conséquences l'adhésion de la Finlande et de la Suède à l'Otan et la présence de forces européennes dans les pays Baltes. En réponse à ces tensions, la France a publié, le 10 juillet 2025, une *stratégie de défense pour l'Arctique* qui repose sur trois objectifs structurants : contribuer à la stabilité de la région en lien étroit avec les alliés et partenaires ; préserver la liberté d'action française et européenne, tant sur le plan militaire que commercial ; et développer des capacités adaptées aux conditions extrêmes

afin de pouvoir opérer, et le cas échéant combattre, vers, dans et depuis l'Arctique. L'enjeu central demeure la préservation de la liberté de manœuvre stratégique, indispensable à la crédibilité de la dissuasion, à la protection des flux maritimes et à la préparation opérationnelle des forces. Sa mise en œuvre s'articule autour de sept axes : participation active aux forums arctiques, coordination interministérielle renforcée, approfondissement de la connaissance du milieu, échanges d'informations et de soutien logistique avec les partenaires, renforcement de l'*interopérabilité* Otan (« coordination entre les armées des alliés »), développement d'équipements adaptés aux conditions extrêmes et investissement dans le domaine spatial arctique.

Sur le plan opérationnel, la France privilégie une présence ciblée et crédible plutôt qu'une implantation permanente. L'armée de Terre s'appuie sur la 27^e brigade d'infanterie de montagne, dont le savoir-faire dans les milieux contraints est régulièrement éprouvé lors d'exercices en environnement arctique. La Marine nationale assure une présence intermittente en Atlantique Nord et dans l'Arctique européen, en coordination étroite avec ses alliés, afin de contribuer au suivi de la situation maritime et à la surveillance des activités sous-marines, en tenant compte des contraintes techniques liées aux conditions extrêmes. L'armée de l'Air et de l'Espace dispose, avec les avions de transport Airbus A400M, de capacités de projection adaptées au grand froid, bien que dépendantes de la sécurisation des zones d'atterrissement et des soutiens alliés. Au-delà des milieux terrestre, maritime et aérien, les hautes latitudes imposent des contraintes spécifiques aux capacités spatiales. La couverture satellitaire demeure partiellement dégradée au-delà du cercle polaire, pour l'observation, les télécommunications et la navigation, ce qui renforce l'importance des coopérations Otan et européennes et du développement de solutions à orbite polaire adaptées. La connaissance fine du milieu arctique (glaces, météorologie, fonds marins et infrastructures critiques) constitue à cet égard un multiplicateur de puissance essentiel, conditionnant la détection des *activités sous-seuil* (« actions hybrides visant à déstabiliser l'adversaire sans utiliser directement la force ») et la protection des câbles, des pipelines et des routes maritimes stratégiques.

Enfin, la stratégie française de défense dans le Grand Nord s'inscrit dans une approche globale intégrant des enjeux non strictement militaires. L'ouverture progressive des routes maritimes polaires et l'exploitation accrue des ressources minières stratégiques posent des défis majeurs en matière de sécurité des approvisionnements et de protection des flux commerciaux européens. La protection de l'environnement, des biens et des personnes françaises ou européennes, constitue une responsabilité centrale : en cas d'accident maritime, de pollution majeure ou de crise humanitaire en Arctique, seules

les forces armées disposent des capacités de projection nécessaires pour intervenir efficacement. Cette posture est conditionnée par des contraintes capacitaire et budgétaires. *La stratégie polaire française à l'horizon 2030* présentée en avril 2022 par l'ambassadeur chargé des pôles et des affaires maritimes, Olivier Poivre d'Arvor, affichait une ambition élevée en matière de recherche et de moyens, mais cette stratégie n'est pas parvenue à engager la dynamique interministérielle que requiert le traitement des enjeux polaires. Dans la situation de déficit public que connaît la France, la mise en œuvre de cette stratégie reste incertaine. La connaissance des milieux polaires est essentielle, le CNRS jouant un rôle clé en structurant la recherche et en assurant une forte visibilité mondiale. L'enjeu porte aussi sur le maintien et le renouvellement des infrastructures polaires françaises en soutien à la recherche. La France assume pleinement ses responsabilités internationales en tant que membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, membre de l'Otan et de l'Union européenne, et partenaire solidaire de sept des huit États membres du conseil de l'Arctique¹. Cette solidarité peut aller jusqu'à la mise en œuvre de la défense collective ou mutuelle, conformément à l'article 5 du traité de l'Atlantique Nord et à l'article 42.7 du traité sur l'Union européenne, tout en conservant une approche mesurée visant à éviter toute escalade incontrôlée. Dans ce nouvel équilibre, la stratégie française de défense dans l'Arctique vise une posture crédible, alliée mais non escalatoire, fondée sur la liberté d'action, la connaissance du milieu, l'interopérabilité et l'adaptation capacitaire. La cohérence d'ensemble dépend toutefois de conditions déterminantes : sécuriser des points d'appui et des coopérations opérationnelles, combler les vulnérabilités propres aux hautes latitudes, notamment dans le domaine spatial et informationnel, et assurer, dans la durée, les moyens de la connaissance scientifique et de la préparation opérationnelle. En clair, la crédibilité française dans le Grand Nord² reposera moins sur une présence permanente que sur une capacité soutenable à comprendre, anticiper et agir, en articulant défense, recherche et partenariats, au service de la stabilité régionale et de la sécurité euro-atlantique.

Patrick HÉBRARD³ pour POLAR WATCH⁴

¹ La stratégie française de défense pour l'Arctique ne prend pas en compte les tensions entre le président Trump et les autorités danoises relatives aux menaces d'annexion du Groenland, même si ces tensions mettent en cause les équilibres entre les États-Unis et un autre État membre de l'Otan, membre du conseil de l'Arctique et membre de l'UE.

² La *Stratégie de défense pour l'Arctique* de la France utilise les dénominations *Grand Nord* et *Arctique* (circumpolaire) comme des synonymes, alors que la *zone d'intérêt prioritaire* pour la France en Arctique recoupe pour une part importante, la zone *Grand Nord* (*Nordområdene*, en langue bokmål) à laquelle le gouvernement norvégien se réfère dans sa *Stratégie pour le Grand Nord* (*Nordområdepolitikk*).

³ Vice-amiral d'escadre (ret.), membre d'EuroDéfense-France, membre du think tank *Wise Pens International*, France.

⁴ Les opinions exprimées dans cet article sont la responsabilité de l'auteur.

**INSCRIVEZ-VOUS
AUX BULLETINS DE
POLAR WATCH**

*Décryptage par des spécialistes des évolutions
et des tendances en zones polaires.*

RENDEZ-VOUS SUR :
WWW.LECERCLEPOLAIRE.COM



Bulletin n°10
ARCTIQUE
LA FRANCE FACE AU TOURNANT
SÉCURITAIRE DU GRAND NORD



www.lecerclepolaire.com

POLAR WATCH
Veille et prospective sur les zones polaires
Tous droits réservés